

# ***L'Unité***

**Journal du Syndicat C.G.T. du Personnel de la Mairie de Sevrans**  
**N°5 - Juin 2001**

---

## **Un impératif : la concertation**

Depuis bientôt trois mois, une nouvelle équipe a pris les rênes de la mairie. Certains trouvent que le changement tarde à se faire sentir. La C.G.T. estime quant à elle que si tout ne peut être réglé d'un seul coup, il est des dossiers sur lesquels il est possible d'avancer rapidement.

A cet égard, **des signes très positifs ont été envoyés, ce dont se félicite le Syndicat :**

- engagement du Maire d'annoncer fin juin aux collègues des Ateliers de la rue Mozart ce que la municipalité compte faire pour mettre un terme au scandale que constituent leurs conditions de travail
- mise en place d'un comité de pilotage consacré aux emplois jeunes
- annonce du maire de discussions sur la « prime de préfecture »

Néanmoins, **malgré la volonté affichée par la municipalité de pratiquer la concertation, deux gros ratages ont été commis dans ce domaine.**

Aux Sports, service emblématique des travers de l'époque Oudot, la municipalité a opéré un remaniement de la direction pour le moins discutable. L'équipe municipale a par ailleurs « oublié » de désigner ses représentants au Comité Technique Paritaire, empêchant pour le moment la réunion de ce dernier et, par conséquent, la consultation des représentants du personnel sur les décisions touchant à la réorganisation des services.

**La C.G.T. espère que ces erreurs ne sont que des incidents de parcours. En effet, les attentes du personnel en matière de concertation sont fortes, et la concertation doit passer par une consultation régulière du personnel et des organisations syndicales. De ce point de vue, l'annonce d'une réunion du CTP fin juin est un bon signe.**

**Fidèle à ses principes, la C.G.T. continuera pour sa part de défendre avec intransigeance le service public et les intérêts des agents communaux.**

### **Sommaire**

- Carrière des fonctionnaires : connaître et défendre ses droits
- Emplois jeunes : un pas dans le bon sens
- Service des Sports : la C.G.T. monte au créneau
- La C.G.T. chez le Maire : Premiers contacts plutôt fructueux
- Garage municipal : enfin le bout du tunnel ?
- Négociations salariales dans la fonction publique : sales traitements pour les fonctionnaires !
- Le fonctionnement et le rôle du Comité Technique Paritaire
- Hommage à Monsieur Bétrancourt
- En bref : Elections ; Insécurité ; Manifestation du 9 juin

# Carrière des fonctionnaires : connaître et faire vivre ses droits

**La C.G.T. a organisé le 3 mai dernier au Préau Crétier une réunion d'information syndicale consacrée à la carrière des fonctionnaires.**

Quelques 150 agents ont assisté à cette réunion, qui était animée par des militants du Syndicat et par Agnès CLUZEL, infirmière territoriale à Pierrefitte et élue C.G.T. pour la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire de la Première Couronne.

Nous avons souligné à cette occasion le rôle fondamental joué par la CAP dans la mesure où celle-ci est obligatoirement consultée sur les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes.

**Le Syndicat a annoncé qu'une Sevranaise, Danièle GUERIN, de la Crèche Les Colibris, figurerait sur la liste présentée par la C.G.T. aux élections à la CAP de novembre 2001. Son élection serait un atout indéniable pour le personnel de la mairie.**

Le Syndicat a également présenté plusieurs des propositions défendues par la C.G.T. au niveau national et en particulier la **suppression des quotas**, qui, comme vous le savez, bloquent le déroulement de carrière de beaucoup d'entre nous.

Un certain nombre de droits dont disposent les fonctionnaires dans le cadre de la gestion des carrières a par ailleurs été rappelé. Citons surtout :

- le **droit de consulter son dossier en présence d'un délégué syndical**
- le **droit de contester sa note annuelle notamment par un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale** (ce recours doit intervenir dans les deux mois qui suivent la notification)

Au cours du débat, des collègues ont exprimé les difficultés qu'ils rencontrent à être informés de façon précise de leurs possibilités d'évolution de carrière. Par le passé, de nombreux agents avaient déjà fait part au Syndicat de ce besoin d'information. Nous avons donc préparé une pétition qui a commencé à circuler durant la réunion du 3 mai.

Adressée au Maire, cette pétition demande que les agents soient informés par écrit une fois par an de leurs possibilités d'évolution de carrière pour l'année à venir. La pétition a déjà recueilli de nombreuses signatures.

Le Syndicat souhaitait faire passer ce message : **en faisant vivre leurs droits, en s'engageant dans l'action revendicative et syndicale, les fonctionnaires ont les moyens d'influer sur leurs carrières.** Nous ne doutons pas que ce message soit passé 5 sur 5 !

## **Négociations salariales dans la fonction publique : sales traitements pour les fonctionnaires !**

**Le décret n°2001-370 du 25 avril 2001 porte majoration à partir du 1er mai 2001 de la rémunération des fonctionnaires :**

- + 5 points jusqu'à l'indice majoré 254
- + 4 points jusqu'à l'indice majoré 263
- + 3 points jusqu'à l'indice majoré 275
- + 2 points jusqu'à l'indice majoré 321
- + 1 point jusqu'à l'indice majoré 350

Par ailleurs, la valeur majorée du point d'indice passe de 27,988 francs mensuels à 28,128 francs. Soit une augmentation pharaonique de 0,14 centimes, qui représente une hausse de 0,5 % des traitements. Messieurs Jospin, Fabius et Sapin, vous êtes trop bons !

L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (à partir de deux enfants) sont également légèrement revalorisés.

De nouvelles « augmentations » doivent intervenir les 1<sup>er</sup> novembre 2001 (+ 0,7 %), 1<sup>er</sup> mars 2002 (+ 0,5 %) et 1<sup>er</sup> décembre 2002 (+ 0,7 %).

**M. Sapin en est donc réduit à négocier à coups de décrets. Cette pratique en dit long sur l'état des relations sociales dans la fonction publique. L'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires a condamné ce diktat gouvernemental.**

*16 mai 2001 : la C.G.T. chez le Maire*

## **Premiers contacts plutôt fructueux**

Suite à une demande de rendez-vous émise par la C.G.T., une délégation du Syndicat a été reçue le 16 mai par M. le Maire et M. Le Tallec, Adjoint au Logement et aux Affaires générales.

Le Syndicat souhaitait établir un premier contact et souligner ses attentes en matière de dialogue social ainsi que la nécessité d'apporter des réponses rapides à un certain nombre de questions urgentes.

### **Dialogue social**

M. le Maire nous a assurés de sa volonté d'établir un réel dialogue social à l'intérieur de la mairie. A ce propos, **nous avons regretté que les représentants de la municipalité au sein du Comité Technique Paritaire n'aient pas encore été désignés par le conseil municipal.**

### **Direction générale et Ressources humaines**

Nous avons insisté sur l'importance des attentes du personnel vis-à-vis de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines, c'est-à-dire en matière d'organisation et d'administration des services, et dans le domaine de la gestion des carrières.

M. GATIGNON nous a répondu qu'il désirait parvenir à **davantage de transparence dans la gestion des services et des carrières.** La municipalité souhaite avoir mis en place une Direction générale pleinement opérationnelle d'ici à septembre.

### **Ateliers Mozart et Imprimerie**

Les militants C.G.T. se sont ensuite fait le relais des demandes des collègues des Ateliers de la rue Mozart. **M. le Maire nous a fait part de son intention de réunir les collègues de Mozart fin juin pour leur annoncer le résultat d'une étude à caractère général portant sur les possibilités de réalisation d'un nouveau Centre technique municipal.**

**M. GATIGNON nous a en outre fait part de l'attention qu'il porte au devenir de l'Imprimerie.**

**Le Syndicat sera particulièrement vigilant sur ces questions puisqu'il en va de la sécurité des agents concernés.**

### **Service des Sports**

Concernant le renouvellement attendu de la direction du service des Sports, **nous avons incité la municipalité à la prudence en expliquant qu'il nous paraissait indispensable, avant toute décision, que le personnel du service soit réuni et puisse s'exprimer librement. Afin que les Sports puissent repartir sur de bonnes bases, et dans un souci d'apaisement, le Syndicat a émis l'idée que le recrutement d'un nouveau responsable se fasse plutôt à l'extérieur du service.**

Deux jours plus tard, nous apprenions le remaniement de la direction des Sports sur des bases pour le moins discutables. Le Syndicat déplore la façon dont s'est opéré ce remaniement, ce qu'il ne s'est pas privé de faire savoir (voir l'article consacré aux Sports).

## Emplois jeunes

M. le Maire a réaffirmé sa volonté, exprimée lors de la réunion consacrée aux emplois jeunes, de régler la situation de nos collègues dans un sens favorable.

## Petite enfance

La C.G.T. a insisté sur la nécessité d'effectuer rapidement des recrutements dans le secteur Petite enfance et notamment à la crèche Les Colibris où les normes d'encadrement des enfants ne sont pas toujours respectées (voir *L'Unité* n°4). M. GATIGNON a affirmé que **la petite enfance faisait partie des priorités budgétaires de la nouvelle équipe municipale.**

## « Prime de préfecture » et retards sur les avancements de grade 1999

Nous avons attiré l'attention du Maire sur le cas des 64 agents ayant subi un préjudice du fait de retards dans les avancements de grade 1999. M. le Maire nous a déclaré qu'il étudierait la question avec attention.

La C.G.T. est ensuite revenue sur la question de l'attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture. **M. le Maire nous a assuré que la « prime de préfecture » ferait l'objet de discussions avec les représentants du personnel.** La porte n'est donc pas fermée ! La C.G.T. souhaite que des négociations soient entamées à la rentrée sur cette question.

**En résumé, les délégués C.G.T. sont sortis plutôt satisfaits de l'entrevue du 16 mai, ratage du CTP mis à part. Nous resterons assurément dans le même état d'esprit si les engagements pris lors de cette réunion sont effectivement tenus....**

## **Garage municipal : bientôt le bout du tunnel ?**

Après de longs mois de bataille, les agents du Garage, soutenus par la C.G.T., semblent avoir obtenu de réelles avancées.

Le 18 mai, s'est en effet tenue au Garage une réunion de service convoquée suite à une demande du Syndicat. M. le Maire, l'Adjoint au Personnel, le Conseiller délégué aux services techniques et le Directeur des Services techniques ont assisté à cette entrevue. Deux délégués C.G.T. étaient également présents.

Les chauffeurs ont obtenu que soit mis en place un **planning prévisionnel des sorties des cars ainsi qu'un tableau indiquant en toute transparence (enfin !) la répartition des heures supplémentaires.**

Les mécaniciens se sont vus promettre le **recrutement d'un mécanicien poids-lourds et un effort de l'administration devant leur permettre de partir plus facilement en formation.**

La C.G.T. se félicite de ce résultat qui prouve une fois de plus que **l'action syndicale paye.** Elle n'en sera pas moins vigilante quant à l'application des engagements pris le 18 ma

# Emplois jeunes : un pas dans le bon sens

Le 16 mai dernier, l'avenir des emplois jeunes travaillant à la Ville a fait l'objet d'une réunion tenue en présence du Maire.

**M. GATIGNON a assuré nos collègues de sa volonté de leur permettre de sortir en douceur du dispositif emplois jeunes.**

Un pas important a été franchi en ce sens avec l'annonce de la création d'un comité de pilotage chargé notamment de préparer la pérennisation des emplois jeunes.

Cette annonce vient satisfaire en grande partie la revendication de la C.G.T. émise en octobre 2000 et réaffirmée en avril 2001 de création d'un groupe de travail sur l'intégration des emplois jeunes à la Fonction publique territoriale. Une des pistes de travail du comité est en effet la titularisation des emplois jeunes au plus tard à échéance de leurs contrats.

**Au cours de la réunion du 16 mai, les délégués C.G.T. ont insisté sur la nécessité de réunir au plus vite le comité de pilotage.** Nous avons obtenu satisfaction puisque ce comité se réunira pour la première fois le 8 juin.

Les débats de la réunion du 16 mai ont également porté sur la question de la rémunération. Rappelons que les emplois jeunes de la Ville perçoivent actuellement 5870 francs nets par mois et n'ont droit à aucune prime.

Dans ce domaine, la municipalité s'est plutôt prononcée pour une revalorisation de la rémunération des emplois jeunes diplômés et/ou exerçant des responsabilités.

**La C.G.T. n'est pas en accord avec cette position** et a d'ailleurs adressé un courrier en ce sens à M. le Maire le 23 mai.

Ce courrier précise notamment que "*de nombreux emplois jeunes ont arrêté (...) leurs études assez tôt et n'exercent pas de responsabilité particulière. La C.G.T. estime que l'ensemble des emplois jeunes travaillant actuellement à la Ville doit pouvoir prétendre à un "coup de pouce" salarial. Cela irait dans le sens de la justice sociale, cela permettrait également de prendre en compte le fait que la majorité des emplois jeunes travaille en Zone Urbaine Sensible.*".

Nous souhaitons que la première réunion du comité de pilotage soit l'occasion de défricher les différents problèmes auxquels se trouvent confrontés les emplois jeunes : formation, pérennisation mais aussi rémunération.

**L'avenir des emplois jeunes se jouera également au niveau national. A l'heure où le gouvernement planche sur le devenir du dispositif, la C.G.T., au regard des fortes exigences portées par les emplois jeunes, a décidé d'amplifier la mobilisation en organisant un rassemblement national des emplois jeunes à Paris le 16 juin 2001.**

**Nous appelons les emplois jeunes à participer nombreux à ce rassemblement. Le 16 juin, tous unis pour obtenir de vrais emplois !**

## Service des Sports : la C.G.T. monte au créneau

Le service des Sports a traversé ces dernières années une période difficile liée en particulier à des problèmes relationnels entre les agents du service et leur direction.

**Consciente de ces difficultés, la C.G.T. a organisé une première réunion d'information syndicale au printemps 2000**, qui a débouché sur une démarche commune C.G.T.-C.F.D.T. sous la forme d'une pétition signée par 26 agents. Cette initiative a permis d'obtenir des améliorations mais n'a pas réglé tous les problèmes.

**Suite au changement de municipalité, la C.G.T. a convoqué une nouvelle réunion syndicale aux Sports fin avril 2001.** Les collègues des Sports sont tombés d'accord pour demander une réunion du service en préalable au remaniement annoncé de la direction.

La C.G.T. a rapidement soumis à la C.F.D.T. un projet de pétition intersyndicale. Cette pétition n'a hélas pas pu être soumise assez tôt aux agents des Sports.

Le 15 mai, la Direction générale de la Mairie a annoncé le remaniement **provisoire** de la direction des Sports.

Le 18, le nouveau directeur a diffusé une note qui, à notre sens, laisse planer quelques doutes sur le caractère provisoire des changements opérés.

**Au global, la C.G.T. estime que le remaniement de la direction des Sports n'a pas été opéré sur de bonnes bases.**

Nous avons doublement réagi aux changements annoncés :

- en adressant au Maire le courrier reproduit ci-contre
- en adressant au Maire, avec la C.F.D.T., un second courrier accompagnant une lettre ouverte des agents des Sports. Cette lettre demande la tenue rapide d'une réunion de service en présence de délégués syndicaux

**La C.G.T. assure les collègues des Sports de son soutien et les invite à la contacter en cas de difficultés.**

**C'est en jouant la carte de la solidarité, de l'action syndicale, que les agents des Sports en finiront avec les années de galère !**

---

*Quel que soit votre statut, quelles que soient vos fonctions,*

**La C.G.T. est à vos côtés**

Pour tout renseignement, besoin du soutien d'un délégué, contribution à *L'Unité*, contactez :

- Patricia SAN MARTIN (Union locale CGT : 01.43.84.00.53)
  - Michèle LEMOINE (OPR : 01.41.52.14.50)
- Baptiste TALBOT (Bibliothèque : 01.49.36.01.78 ou 01.43.84.87.20)
  - Michel LECOMTE (Service Logement : 01.49.36.52.28)
- Henri DAHAN (Imprimerie : 01.49.36.52.00)

# Le fonctionnement et le rôle du Comité Technique Paritaire

Dans la perspective des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale en novembre 2001, le Syndicat C.G.T. publiera dans les mois à venir une série d'articles destinés à vous informer sur le rôle du Comité Technique Paritaire (CTP) et de la Commission Administrative Paritaire (CAP), et sur les propositions de la C.G.T. relatives à ces instances.

## Qui peut être électeur ?

Sont électeurs les agents – fonctionnaires et non-titulaires de droit public – occupant un emploi à temps plein, partiel, en détachement, disponibilité ou congé parental.

## Qui peut être élu au CTP ?

Le CTP est composé d'un nombre égal de représentants de l'autorité territoriale et de représentants du personnel, élus par les agents.

Tous les électeurs sont éligibles comme représentants du personnel sauf les agents exerçant leurs fonctions depuis moins de trois mois, les agents en congé de longue maladie ou de longue durée et ceux qui sont frappés d'une sanction disciplinaire du 3<sup>ème</sup> groupe.

Le CTP est élu pour 6 ans.

## A quoi sert le CTP ?

Le CTP est consulté pour rendre des avis sur l'organisation des services, les conditions de fonctionnement des services, les grandes orientations, les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Le CTP a en fait vocation à être consulté sur toutes les questions touchant à la vie des services, mis à part les questions purement individuelles. Tous les deux ans, le CTP examine le bilan social de la collectivité et débat de son contenu.

Le CTP ne peut émettre que des avis, dont la collectivité n'est pas obligée de tenir compte. Mais il est évident que l'autorité territoriale prendra davantage compte des avis émis par des représentants du personnel issus de syndicats forts, élus et soutenus par un personnel mobilisé.

**De plus, il convient de souligner que le CTP est un outil parmi d'autres et qu'il ne constitue pas le seul lieu de dialogue social. Le CTP n'en joue pas moins un rôle important puisqu'il permet aux représentants du personnel d'être informé de tous les projets de réorganisation des services.**

Les représentants du personnel ont en outre la possibilité de demander que soient inscrites à l'ordre du jour des questions qu'il leur paraît important d'examiner.

Le nombre de voix obtenu au CTP par la liste présentée par une organisation syndicale détermine le nombre d'heures de délégation dont disposera ladite organisation pendant 6 ans.

**Les élections sont un test de représentativité pour les syndicats. Elles sont l'occasion pour les agents de manifester leur soutien à l'action menée par une organisation syndicale. En 1995, à Sevrans, la C.G.T. a recueilli la majorité des votes du personnel avec 52,8 % des voix.**

## Hommage à Monsieur Bétrancourt

Pour tous ceux qui ont connu M. Bétrancourt, son décès fut ressenti comme un choc, une grande peine.

Il fut pour nous, non seulement le secrétaire général de la mairie, mais aussi un homme que l'on pouvait rencontrer à tout moment. Que ce soit pour un problème professionnel ou une question personnelle, sa porte était toujours ouverte.

C'était un homme très humain, à l'écoute de tous, essayant de tout résoudre dans la possibilité de ses moyens.

Ceux qui l'ont rencontré aux Vœux du personnel en janvier 2001 garderont de lui le souvenir d'un homme chaleureux, amical, plaisantant avec les uns et les autres.

## En bref...

### Elections

En réponse à l'article relatif à la tenue des bureaux de vote paru dans *L'Unité* d'avril 2001, M. Yvan Guyomard, responsable technique de l'organisation des élections, nous a adressé un courrier. M. Guyomard y précise les critères retenus pour le choix des responsables techniques de bureau (« *expérience* », « *ponctualité* » et « *disponibilité* ») et des agents à temps partiel (« *ouvert à tous les agents selon les places disponibles* »).

**La C.G.T. salue cet effort de clarification mais insiste sur la nécessité pour la tenue des bureaux de vote, de favoriser les agents se situant dans le bas de l'échelle des salaires. Nous demanderons au prochain CTP que soit diffusée une note de service allant dans ce sens.**

### Insécurité

Les récents incidents survenus au Centre social Marcel-Paul mettent une fois de plus en évidence les difficiles conditions de travail auxquelles doivent faire face les agents municipaux travaillant en Zone Urbaine Sensible. Ils soulignent la nécessité de mettre en place une véritable politique de concertation et de coordination des services publics dans les quartiers sensibles. Ils sont également l'occasion de rappeler que les collectivités territoriales ont un devoir de protection envers leurs agents, titulaires ou non (article 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983). Cela peut notamment impliquer la prise en charge de frais de procédure judiciaire.

### Manifestation du 9 juin

Le Syndicat C.G.T. du personnel de la mairie de Sevran vous appelle à participer à la manifestation du 9 juin en soutien aux salariés victimes de plans sociaux. Elle partira à 14 h de la Place de la République et marquera une nouvelle étape dans la lutte pour une société plus juste.